



## plainte usurpation d'identité contre x

Par **chouchou916**, le 27/10/2011 à 14:20

Bonjour,

recemment j 'ai porter plainte pour usurpation d'identité contre x , en effet une personne a usurper mon identité en me mettant comme utilisateur d'une mobicarte .  
cette mobicarte a juste été utilisé pour insulter des amis !

je voulais savoir combien de temps prend la procedure aupres de la police: apparemment ils doivent recuperer la facture et visionner les cameras de la boutique de telephone.

Mais je ne pense pas que cela va aboutir car ce n'est pas tres graves apparemment .

est ce que j'orais le droit de visionner les videos ?

merci beaucoup

Par **Domil**, le 27/10/2011 à 14:23

non.

Par **chouchou916**, le 27/10/2011 à 14:25

ah bon !?

et combien de temps va prendre la procedure avant de savoir qui est la personne ou si tout simplement l'affaire sera classé sans suite

Par **Domil**, le 27/10/2011 à 14:32

Les vidéos montrent des gens, on ne va pas les montrer à n'importe qui quand même.

Si vous n'avez aucune nouvelle au bout de 3 mois ou un avis de classement sans suite, vous pouvez, avec consignation, poursuivre quand même en demandant la nomination d'un juge

d'instruction

Par **chouchou916**, le **27/10/2011** à **14:37**

Je me doute de qui est la personne , j'ai fait sa(porter plainte) a la base pour lui faire peur !

Je ne sais pas si le procureur prendant en compte ma plainte , beaucoup de personne m'ont dit que c'est "stupide comme plainte" dans le sens ou il y a des affaire 1000 fois plus grave que l'usage d'une mobicarte !

Par **Domil**, le **27/10/2011** à **23:00**

Et alors, oui, il y a plus grave mais d'un autre coté, si vous ne faites rien, c'est vous qui risquez une condamnation pour les injures, les appels malveillants.